



*Fédération de l'UPA  
de Saint-Hyacinthe*

## **Mémoire**

**Présenté**

**à la Commission de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles  
sur le livre vert pour une politique bioalimentaire**

***Donner le goût du Québec***

**23 août 2011**

## **TABLE DES MATIÈRES**

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe .....	3
Introduction .....	4
Le producteur au cœur de l'agriculture .....	5
La promotion de nos produits : un travail de terrain .....	5
Vers une agriculture durable : une mobilisation qui prend de l'ampleur .....	7
Un territoire et des activités agricoles protégés : des gardiens présents partout .....	10
Une organisation qui fait la différence .....	12
Conclusion .....	13

# **LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE**

## **Le contexte géographique**

Le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe regroupe en totalité ou en partie les territoires de huit MRC : Pierre-De Saurel, des Maskoutains, Acton, La Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Le Haut-Richelieu, Rouville et La Vallée-du-Richelieu. Ce territoire se démarque nettement par sa vocation hautement agricole qui comprend 4 207 entreprises agricoles et quelque 6 129 producteurs, ce qui correspond au quart des producteurs du Québec. Nous y retrouvons l'éventail de l'ensemble des productions animales et végétales présentes au Québec. L'activité agricole est exceptionnelle compte tenu de la qualité des terres, du climat et de la taille des entreprises. Au niveau porcin, 30 % de la production québécoise est faite en région et au niveau des grandes cultures c'est 33 %. La zone agricole couvre environ 89 % du territoire.

## **Notre organisation**

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe regroupe au sein de son conseil d'administration 32 syndicats affiliés, dont 16 syndicats de base et 16 syndicats spécialisés. Elle peut compter sur l'engagement direct de plus de 324 productrices et producteurs agricoles à titre d'administrateurs. En date du 31 juillet 2011, le taux de membership était de 99,17 %.

## **Notre mission**

Au coeur d'une région agricole à la fois unique et stratégique, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe affirme son leadership en prenant rapidement position sur les enjeux de l'agriculture.

La Fédération revendique, pour tous les producteurs agricoles, une rémunération à la fois juste et suffisante ainsi que des conditions de vie acceptables et passionnantes.

## **Nos valeurs**

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur le respect de la personne, la solidarité, l'action collective, la justice sociale, l'équité et la démocratie.

## **L'industrie bioalimentaire**

En 2007, les recettes agricoles pour la Montérégie s'élevaient à 1,57 milliard de dollars. L'ensemble des maillons de cette industrie, de la production à la restauration, y procure quelque 82 800 emplois.

## INTRODUCTION

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe est heureuse de participer à la Commission parlementaire sur le livre vert pour une politique bioalimentaire : *Donner le goût du Québec*. Cette commission est une occasion pour nous d'exprimer notre vision sur le développement durable de l'agriculture dans notre région.

Notre intervention met en lumière, à partir de nos réalités régionales, nos attentes afin d'assurer à l'agriculture présente dans notre région un développement durable. Les différents éléments abordés sont :

- Que derrière tout produit agricole, il y a un producteur agricole. Celui-ci est d'ailleurs très bien placé pour faire la promotion des produits agricoles québécois et identifier certaines problématiques reliées à l'achat de produits agricoles québécois.
- Que les ressources telles que l'eau et le sol sont primordiales pour l'agriculture, mais également pour toute la population. Des modifications aux pratiques agricoles impliquent de nombreux efforts de sensibilisation et de formation. Notre organisation a démontré un leadership dans le dossier d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.
- Que le territoire et les conditions nécessaires pour exercer l'agriculture sont en région soumis à de grandes pressions. Notre implication dans la protection du territoire et des activités agricoles s'est avérée profitable au respect des orientations gouvernementales en cette matière.
- Qu'une organisation syndicale agricole accréditée unique bénéficie à la fois aux acteurs du secteur agricole et à l'ensemble de la société.

Finalement, la conclusion fait un rappel des gains obtenus en concertation avec le milieu afin d'assurer un développement durable de l'agriculture. Nos attentes au regard de la future politique bioalimentaire sont clairement exprimées.

*N. B. Le genre masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'en alléger le texte.*

## **Le producteur au cœur de l'agriculture**

En juin, le ministre Corbeil a invité les membres de l'industrie bioalimentaire à donner le goût du Québec en présentant son livre vert.

Nous répondons avec enthousiasme à cette volonté, mais nous voulons aussi que le gouvernement reconnaisse que les producteurs, ces hommes et ces femmes qui occupent l'ensemble du territoire du Québec, sont des acteurs de premier plan dans cette filière. Le producteur doit être au cœur de l'agriculture, car sans producteur il n'y a pas d'agriculture et par conséquent pas de produits agricoles à mettre dans notre assiette. Le secteur agricole est un secteur économique important au Québec et assure aux Québécois leur autonomie alimentaire. Il est donc primordial que le gouvernement donne à ce secteur tous les outils nécessaires afin de lui assurer un développement durable. Les programmes mis en place doivent répondre adéquatement à cet objectif.

L'UPA s'est dotée d'une vision d'avenir « Le pouvoir de se nourrir ». La région adhère à cette vision et va même plus loin en incluant à celle-ci la notion que les producteurs puissent en vivre.

### ***Une présence humaine***

- Derrière chaque produit québécois, il y a un producteur.
- Cibler le produit agricole québécois sans égard à ceux qui le produisent et qui désirent en vivre va mettre en péril l'agriculture québécoise.
- Le maintien de la vitalité du secteur agricole et de la viabilité des entreprises agricoles doit être appuyé par des programmes gouvernementaux adéquats.

## **La promotion de nos produits : un travail de terrain**

Le livre vert pour une politique bioalimentaire propose de mettre le produit alimentaire au cœur de nos préoccupations. La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe est elle aussi consciente de l'importance de valoriser les produits agricoles québécois, mais elle a favorisé une approche qui met en contact direct le producteur avec le consommateur afin de lui rappeler que derrière tout produit agricole, il y a un producteur.

En 2007, la Fédération a voulu créer un engouement pour l'achat de produits agricoles québécois par la mise en place d'une campagne à l'échelle régionale. Nous avons voulu faire de cette préoccupation une action réelle sur le terrain. Plus les consommateurs achètent nos produits à juste prix, plus les fermes dégagent un revenu net positif. Tous, consommateur, citoyen, producteur et gouvernement, ont intérêt à « acheter Québec ». C'est une question environnementale, économique et de fierté. À cette époque, le MAPAQ annonçait la venue de sa campagne « Le Québec dans notre assiette ». Une telle campagne de sensibilisation sur l'ensemble du Québec était très bienvenue. L'appui d'actions régionales ne pouvait qu'être bénéfique à celle-ci.

L'objectif visé par notre campagne régionale était de rencontrer directement les consommateurs là où ils font leurs emplettes toutes les semaines afin de les sensibiliser à l'achat de produits québécois et connaître les raisons qui favorisent un tel achat. Ainsi, un an plus tard, est née la campagne « Produits chez nous, pour vous... Demandez-les! ». Pendant deux années, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, appuyée par un regroupement de producteurs et d'administrateurs, est allée rencontrer les consommateurs directement dans les épicerie.

Entre mai et juin 2008, des « Escouades de l'UPA » ont procédé à huit interventions dans autant d'épiceries et de villes du territoire de la Fédération. Avec l'accord des épiciers, des producteurs et administrateurs étaient sur place afin de rencontrer les consommateurs et avoir un contact direct avec eux. Cette année-là, 1 000 sacs écologiques ont été remis avec le logo de la campagne de promotion. En discutant avec les gens, il a été possible d'identifier une problématique majeure pour l'achat de produits québécois, soit la difficulté de connaître la provenance du produit, et ce, particulièrement dans la section « viande ». Combien de fois a-t-on entendu une personne nous dire que le porc ou le bœuf qu'elle s'apprête à acheter n'ont aucune identification de leur lieu d'origine? Les gens aimeraient acheter des produits québécois, mais l'étiquetage fait défaut. Une autre problématique est la multiplicité des logos utilisés pour identifier les produits québécois. Comme chaque organisme a ses propres critères pour définir si le produit est québécois ou canadien et lui attribuer son logo, il y a confusion pour le consommateur.

Lors des rencontres avec les consommateurs, des fiches techniques ont été distribuées afin de faciliter l'identification des produits québécois sur les tablettes. Les échanges avec les consommateurs ont permis d'identifier leurs préoccupations par rapport aux produits du Québec. Première constatation, ils ont un préjugé favorable pour nos produits. Deuxième constatation, l'étiquetage peu précis les irrite particulièrement. Les consommateurs veulent acheter des produits du Québec, mais ils sont frustrés devant l'ambiguïté de l'étiquetage, et ce, plus particulièrement dans la section « viande ». La campagne en épicerie était complétée par des capsules d'information qui étaient diffusées sur des stations radiophoniques de la région.

L'année suivante, entre mars et juillet 2009, une deuxième campagne a été menée, encore là pour marquer l'arrivée des produits frais en épicerie. Cette fois, ce sont 16 interventions qui ont été faites par des « Escouades de l'UPA » dans autant de villes et supermarchés. La réussite d'une campagne de cette envergure repose sur la participation et l'implication des dirigeants de notre organisation. Le contact producteur/consommateur est la clé du succès pour valoriser les produits québécois. D'ailleurs, les résultats furent tout aussi éloquentes avec la remise de plus de 5 000 sacs recyclables et de nombreuses rencontres et discussions avec les consommateurs. La campagne radiophonique de capsules de 60 secondes valorisant nos produits plusieurs fois par jour durant la semaine est venue appuyer ces quatre mois d'intervention en épicerie.

Comme il a été observé, s'il est difficile pour les consommateurs de retrouver les produits alimentaires d'ici, il est également difficile pour les producteurs d'avoir accès aux tablettes pour nos propres produits. Cette accessibilité pourrait permettre d'augmenter nos revenus en étant rémunéré à un juste prix.

Il a été constaté que le consommateur est très souvent mal informé sur les produits importés en ce qui concerne les normes à respecter qui ne sont pas les mêmes pour les produits d'ici que pour les produits de l'extérieur. Au bout du compte, il y a une concurrence déloyale. Nous avons tous intérêt à être transparents dans nos modes de production et offrir un choix réel aux consommateurs entre un produit d'ici connu et un produit importé dont on ignore les modes de production. Les produits importés sont soumis aux règles du commerce international. Toutefois, ces règles n'incluent pas l'obligation que les produits importés respectent l'ensemble des normes exigées pour les produits québécois. Donc, le consommateur est confronté à des produits mal étiquetés où l'information sur les modes de production est absente. Il ne faut pas être gêné d'informer correctement nos concitoyens afin qu'ils fassent un choix éclairé.

### ***Une présence concluante***

- Valorisation des produits québécois par un contact direct entre le consommateur et le producteur agricole dans plusieurs municipalités du territoire de la Fédération.
- Distribution de 6 000 sacs écologiques aux consommateurs avec autant d'échanges pour parler de l'achat de produits agricoles québécois.
- Préoccupation majeure des consommateurs sur l'étiquetage des produits québécois et la difficulté de les retrouver en épicerie.
- Préoccupation des producteurs sur la concurrence déloyale des produits importés au regard des normes à respecter.

## **Vers une agriculture durable : une mobilisation qui prend de l'ampleur**

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe s'est dotée, en 1995, d'un comité sur l'agriculture durable pour traduire la volonté et l'engagement des producteurs à mettre en place des actions pour protéger l'environnement sur leur territoire. À la suite de la création de ce comité, une politique sur l'agriculture durable a été élaborée et adoptée par le conseil d'administration en 1996. De façon concrète, la Fédération a travaillé à stimuler l'émergence des clubs-conseils ce qui a permis la naissance des trois premiers clubs-conseils en agroenvironnement sur son territoire. La mise en place de la politique régionale a amené, en 1998, la création de deux postes d'agents en agroenvironnement et la formation de comités locaux d'agriculture durable dans chaque syndicat de base. Les objectifs visés étaient la sensibilisation du milieu agricole et le maintien du dynamisme et du leadership des producteurs agricoles dans la protection de l'environnement.

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe coordonne, depuis plus de dix ans, des projets de promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales. Parmi les projets, notons le projet interprovincial intitulé : « Diagnostic de l'érosion dans deux sous-bassins situés au Québec et au Nouveau-Brunswick et transfert d'expertise technique ». Ce projet a permis de créer un atlas électronique disponible pour les différents intervenants du milieu et constituant un outil de choix pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Yamaska, couvrant un territoire de 4 784 km<sup>2</sup>. Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de 13 partenaires provenant du Québec et du Nouveau-Brunswick. D'autres projets provinciaux ont également été mis en place par la Fédération tels que le projet « Restauration de la rivière Jaune », le projet « Actions concrètes à la ferme » et le projet « Solutions à la source ». Depuis 2005, la Fédération coordonne des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole. De plus, une étude hydrogéologique du Syndicat des producteurs maraîchers de la région Montérégie-Est a été réalisée de 2007 à 2009. Cette étude, couvrant un territoire de 600 km<sup>2</sup>, a permis d'acquérir des connaissances concernant la qualité, la quantité, la vulnérabilité et le taux de recharge de la ressource eau et ainsi assurer sa protection et sa pérennité. Les principales réalisations de ces différents projets sont : la sensibilisation et la mobilisation des producteurs agricoles à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques, un atlas électronique, un rapport d'étude hydrogéologique sur les eaux de surface et les eaux souterraines, la stabilisation et l'entretien des berges, l'aménagement de haies brise-vent et de bassins d'abreuvement, l'aménagement de bandes riveraines, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'organisation d'activités d'information et de sensibilisation et la mise en place d'un plan de gestion du rat musqué.

Les projets « Mise en valeur de la biodiversité du ruisseau des Aulnages », « Bassin versant de la ZIPP des Hurons Sud » et « Bassin versant de la ZIPP des Hurons Nord » sont trois projets par bassin versant qui visent la mobilisation des producteurs agricoles de la région à la mise en place de bonnes

pratiques et de mesures de contrôle de l'érosion permettant une amélioration de la qualité de l'eau. Dans le cadre du projet des Aulnages qui s'est terminé en 2010, des interventions sur l'ensemble du bassin versant ont permis d'améliorer de façon significative la qualité de l'eau du cours d'eau situé en milieu agricole. C'est la mobilisation de l'ensemble des producteurs agricoles du bassin versant qui a permis l'atteinte de ces résultats. La Fédération ainsi que ses syndicats de base ont été au cœur de la mobilisation de ces producteurs. L'avantage principal d'un projet porté par des pairs est qu'un lien de confiance est déjà existant, ce qui facilite la mobilisation. Ce projet a remporté en 2007 le Prix d'excellence canadien pour la gérance de l'environnement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce prix récompense les réalisations exemplaires d'une personne, d'un groupe, d'un organisme ou d'une entreprise dont les pratiques se sont constamment avérées respectueuses de l'environnement ou qui a entrepris des projets, des activités ou des travaux de recherche qui améliorent ou préservent l'environnement naturel du Canada rural.

Dans le cadre des projets « Bassin versant de la ZIPP des Hurons Sud » et « Bassin versant de la ZIPP des Hurons Nord » qui sont en cours, la Fédération a su créer des partenariats qui ont permis de porter beaucoup plus loin ces projets par bassin versant. De plus, l'expertise de la Fédération en gestion de projets en milieu agricole permet d'aller chercher des financements complémentaires avec différents partenaires. Depuis 2009, la Fédération reçoit pour ces deux projets un financement du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. En effet, la Fédération participe, via ces projets, au Plan de rétablissement du chevalier cuivré, une espèce désignée menacée et qui est présente dans le bassin versant de la rivière Richelieu où se jette la rivière des Hurons. Il est important de noter que les producteurs font beaucoup d'efforts et qu'ils sont prêts à en faire davantage, mais certaines lourdeurs administratives et surtout l'absence de financements adéquats à certains besoins peuvent considérablement baisser le niveau d'implication. Il ne faut surtout pas oublier que l'effort consenti par le milieu agricole pour protéger l'environnement profite à tous.

Avec l'expérience acquise au sein de ces projets, la Fédération a pu constater que la mobilisation des producteurs agricoles est au cœur de la réussite des différents projets. En effet, la mobilisation des producteurs fait en sorte qu'ils s'approprient le projet et permet de cumuler les résultats découlant des actions mises en place collectivement plutôt que les résultats soient dilués par des actions ponctuelles. L'expertise développée par la Fédération dans la gestion de projets par bassin versant et la mobilisation de ses membres et des partenaires du milieu ont été reconnues par la MRC des Maskoutains. En effet, une collaboration est maintenant en place entre ces deux organismes afin de démarrer des comités de bassins versants en milieu agricole qui mènera à des actions concrètes dans la région. Ainsi, déjà trois comités ont été créés et des actions concrètes ont déjà été mises en place dans ces trois bassins versants. L'un de ces projets a également obtenu le financement pour l'embauche d'un coordonnateur de projet à temps plein et la mobilisation de ce groupe est un succès. Trois autres comités sont actuellement en démarrage.

Il est important de souligner que les producteurs agricoles de notre région ont fait beaucoup de modifications dans leurs pratiques agricoles afin de diminuer les pressions exercées par l'agriculture sur l'environnement. Le semis direct ainsi que le travail minimum du sol sont des pratiques qui optimisent la conservation des sols et qui ont été implantées dans la région il y a plus de 20 ans. Plusieurs autres pratiques de conservation des sols ont été développées et implantées dans notre région grâce au côté pionnier et innovateur de nos producteurs agricoles, sans qui le développement durable de l'agriculture ne pourrait être possible. Ces modifications ont été mises en place, de façon volontaire, avec souvent très peu de soutien financier et sans considération à l'égard des biens et services environnementaux rendus qui profitent pourtant à l'ensemble de la communauté; l'eau étant une ressource collective. La société québécoise ne reconnaît pas toujours à sa juste valeur les efforts réalisés et les gains obtenus par le milieu agricole pour protéger les ressources naturelles. Les producteurs agricoles ont besoin d'être encouragés et reconnus comme étant des ambassadeurs de la protection de l'environnement.

Pour aller de l'avant dans la protection de l'environnement en général et de l'eau en particulier, en 2009, la Fédération a défini dans sa planification stratégique la gestion de l'eau comme priorité numéro 1. Dans l'optique de faire des producteurs agricoles de la région des ambassadeurs pour la protection et la valorisation de l'eau, une politique sur la gestion de l'eau a également été adoptée par le conseil d'administration de la Fédération en juin 2011. Cette politique repose sur une utilisation responsable et un partage équitable de l'eau visant à assurer sa pérennité. Les orientations et les actions en lien avec cette politique viendront confirmer le leadership et l'engagement des producteurs agricoles de la Fédération.

### ***Une présence qui porte fruit***

- Naissance des trois premiers clubs-conseils au Québec.
- Politique régionale en agriculture durable en 1996 visant :
  - La coordination de projets de promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales basés sur la sensibilisation et la mobilisation des producteurs :
    - Plus de sept projets ont vu le jour;
    - Plusieurs aménagements réalisés : stabilisation et entretien des berges, aménagement de haies brise-vent et de bassins d'abreuvement, aménagement de bandes riveraines;
    - Organisation d'activités d'information et de sensibilisation;
    - Mise en place d'un plan de gestion du rat musqué;
  - La concertation avec le milieu :
    - Collaboration de 13 partenaires provenant du Québec et du Nouveau-Brunswick au projet « Diagnostic de l'érosion dans deux sous-bassins situés au Québec et au Nouveau-Brunswick et transfert d'expertise technique »;
    - Financement complémentaire pour des projets de bassins versants (Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril/rétablissement du chevalier cuivré) obtenu pour les projets de bassins versants de la rivière des Hurons Nord et Sud;
    - Démarrage de trois comités de bassins versants en milieu agricole dans la MRC des Maskoutains composés de producteurs, de représentants du milieu municipal et de citoyens.
- Développement d'outils au bénéfice de tous :
  - Atlas électronique pour le bassin versant de la rivière Yamaska;
  - Étude hydrogéologique sur les eaux de surface et les eaux souterraines.
- Politique régionale sur la gestion de l'eau en 2011 qui repose sur une utilisation responsable et un partage équitable de l'eau visant à assurer sa pérennité.
- Implication des producteurs dans la protection de l'environnement sans considération à l'égard des biens et services écologiques rendus à la société.

## **Un territoire et des activités agricoles protégés : des gardiens présents partout**

Le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe est situé dans les basses-terres du Saint-Laurent, soit au cœur de la plaine fertile du Québec. Notre territoire regorge de parcelles de terre à haut potentiel agricole favorisé par un climat ayant des unités thermiques élevées ainsi que des types de sols en grande majorité argileux qui permettent le développement d'une diversité de cultures.

La pression pour du développement résidentiel, industriel et commercial est forte sur le territoire de la Fédération en raison de la proximité de Montréal et du développement de centres urbains d'importance (ex. : Saint-Hyacinthe, Beloeil/Mont-Saint-Hilaire, Granby). Pour les promoteurs, il est plus facile de faire du développement dans les terres agricoles que sur le roc. Pas besoin de dynamitage, les infrastructures sont plus faciles à installer et se font rapidement en plus d'être à moindre coût.

La Fédération et les syndicats de base ont toujours pris la responsabilité de veiller sur le territoire agricole par l'étude des demandes et des représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et du Tribunal administratif du Québec (TAQ). La Fédération a défini les grandes orientations en matière de protection du territoire agricole, formé les porteurs du dossier zonage dans les syndicats de base et soutenu ceux-ci lors d'analyses de demandes d'envergure. En 1983, la Fédération se dotait d'un guide en matière de protection du territoire agricole et, en 2009, ces orientations étaient introduites dans une politique régionale d'intervention en matière de protection du territoire et des activités agricoles. Les syndicats de base par leur présence directe dans le milieu permettent d'approfondir l'analyse des demandes. Les administrateurs des syndicats de base défendent directement auprès de la CPTAQ leur position et ils sont à même de faire valoir leur expertise et leur connaissance du milieu. D'ailleurs, cette expertise agricole est grandement appréciée des commissaires.

Le but visé par la « Politique régionale d'intervention en matière de protection du territoire et des activités agricoles » est d'offrir un cadre de référence auprès du responsable de l'aménagement dans les syndicats de base, du comité exécutif de la Fédération, des syndicats de base et des producteurs membres des Comités consultatifs agricoles (CCA) des MRC. Ce cadre de référence accompagne les différents responsables dans leurs réflexions, leurs actions et leurs représentations auprès des intervenants municipaux, régionaux et gouvernementaux. En définissant des orientations régionales, le milieu agricole assure une meilleure homogénéité de la protection du territoire agricole.

Au fil des ans, il est constaté que l'étalement urbain dépasse largement le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). En effet, les plus petites localités comme Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Alphonse-de-Granby et Marieville qui longent l'autoroute 10 ainsi que celles à proximité de l'autoroute 20 comme McMasterville, Saint-Hyacinthe, Sainte-Hélène, Saint-Damase et Saint-Pie exercent de fortes pressions sur le territoire agricole. Ces municipalités sont ou ont été en demandes d'exclusion pour des blocs approximatifs de 10 à 30 hectares, et ce, afin d'assurer leur développement. Malgré une révision de la zone agricole en 1992, la région a perdu depuis cette date 1 488 hectares (rapport 2009-2010, CPTAQ).

La Fédération s'implique activement avec les syndicats de base dans les demandes à portée collective déposées en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Deux MRC sur notre territoire ont déposé des demandes en fonction de l'article 59 visant les îlots déstructurés. Notre rôle est important, car nous veillons à ce que les îlots déstructurés ne viennent pas affecter les activités agricoles et prendre de l'expansion sur le territoire agricole. Le rôle des syndicats de base est primordial en raison de leur connaissance du milieu.

L'implication du monde agricole n'est pas limitée au seul terme de défense, bien au contraire le milieu agricole travaille au développement durable de l'agriculture. La Fédération a été impliquée lors de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Brome-Missisquoi et continue à travailler pour sa mise en œuvre. Les différents producteurs impliqués au sein de comités de la MRC ont travaillé pour que le PDZA reflète les réalités du milieu. Les actions identifiées bénéficieront non seulement au milieu agricole, mais également à l'ensemble de la société.

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe est une organisation qui accompagne tous les types d'entreprises, qu'elles soient de petite ou de plus grande taille. Dans les dossiers de zonage agricole, la Fédération s'est donnée comme critère celui de la viabilité des entreprises agricoles. Celles-ci doivent démontrer qu'elles sont viables à long terme. L'occupation du territoire, même dans notre région, passe par une diversité agricole incluant les entreprises de petite taille, les entreprises sans sol ainsi que celles qui font de l'agriculture à temps partiel pourvu qu'elles soient viables.

Par viabilité, la Fédération veut s'assurer que les conditions nécessaires permettant à l'exploitation agricole de durer et se développer sont présentes. La superficie, les revenus agricoles et le temps d'occupation à l'agriculture sont quelques-unes des conditions à considérer pour évaluer la viabilité du projet. Ces conditions peuvent s'appliquer différemment d'une production à l'autre. Ainsi, les superficies peuvent varier selon le type de production. Précisons qu'une demande de morcellement afin de créer une entité agricole de type marginal fait l'objet d'une évaluation très pointue, car une fois le morcellement autorisé, si le projet avorte, on peut aisément se retrouver avec une superficie non viable pour une production régulière. De plus, un projet agricole ne doit pas être un prétexte pour implanter une résidence. Cette dernière ne pourra être érigée tant et aussi longtemps que le projet n'aura pas fait ses preuves de viabilité. La Fédération travaille maintenant avec la notion de 20 hectares pour déterminer si le morcellement est acceptable. Chaque demande est évaluée au cas par cas.

### ***Une présence qui profite à tous***

- Des producteurs agricoles qui mettent au profit de la Commission de protection du territoire agricole du Québec leur connaissance particulière du milieu agricole.
- Un accompagnement dans la protection du territoire et des activités agricoles basé sur des orientations régionales assurant ainsi une cohérence et une cohésion des actions.
- Une implication avec les organismes du milieu pour le développement de l'agriculture (PDZA) à son plein potentiel.
- Une préoccupation d'assurer un développement qui tient compte de la diversité des types d'entreprises et de production.
- Une protection du territoire agricole qui profite autant au milieu agricole qu'à la société québécoise.

## **Une organisation qui fait la différence**

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe désire par ailleurs rappeler l'expérience de solidarité survenue lors de la crise du verglas de janvier 1998. Sans l'avantage d'une organisation efficace et compétente sur le terrain, les efforts de coordination n'auraient pas donné les mêmes résultats.

La structure de l'organisation de l'UPA a pu facilement et rapidement mettre en place des mécanismes pour aider l'ensemble des communautés touchées par la panne électrique qui aura duré plus d'un mois. Dans un premier temps, l'aide est venue de producteurs d'autres régions. L'organisation de cette aide a été possible grâce à la présence d'une structure syndicale forte et présente dans toutes les régions du Québec. Le travail du gouvernement pour soutenir l'ensemble de la population incluant le monde agricole a été facilité n'ayant qu'un seul interlocuteur, soit l'Union des producteurs agricoles.

Notre organisation a été en mesure de répondre à cette crise rapidement et efficacement; pensons simplement à la distribution des génératrices. La force de notre organisation s'est également manifestée lors des inondations survenues le long de la rivière Richelieu. Une organisation comme la nôtre est présente partout sur le terrain. Il n'y a pas un bout de rang, une route de campagne ou un chemin de gravelle isolé en milieu rural qui ne sont pas connus par un producteur agricole. Ces gens-là connaissent leur monde et connaissent leur milieu. Des liens se sont créés et développés dans les communautés entre les régions et entre les individus des milieux urbains et ruraux. Cette solidarité émane d'une structure comme la nôtre. Il faut en être fier et reconnaissant.

### ***Une présence bénéfique***

- Une aide rapide et efficace à l'ensemble des producteurs agricoles touchés par la crise.
- Une organisation qui facilite au gouvernement le dénouement d'une crise.
- Une solidarité entre producteurs qui simplifie le travail.
- Une organisation syndicale accréditée et unique au bénéfice de l'ensemble des producteurs québécois et dont la société québécoise bénéficie.

## CONCLUSION

Par le biais de notre organisation et en concertation avec les différents acteurs du milieu, des actions concrètes ont été réalisées et ont permis :

- De valoriser les produits agricoles québécois et mettre en évidence la difficulté pour les consommateurs de retrouver ceux-ci sur les tablettes d'épicerie et de connaître si un produit importé répond aux mêmes normes que celles exigées aux produits d'ici.
- De démontrer la difficulté pour le consommateur de s'y retrouver au niveau des différentes appellations.
- D'implanter de nombreuses pratiques agroenvironnementales.
- De créer une mobilisation des producteurs agricoles pour une agriculture durable.
- De développer des outils au profit des intervenants du milieu et des producteurs agricoles.
- De mettre au profit de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une connaissance particulière du milieu agricole par une implication active de la structure syndicale.
- Un accompagnement dans la protection du territoire et des activités agricoles basé sur des orientations régionales assurant ainsi une cohérence et une cohésion des actions.
- Une implication avec les organismes du milieu pour le développement de l'agriculture (PDZA) à son plein potentiel.
- D'intégrer un développement qui tient compte de la diversité des types d'entreprises et de production.
- Une aide rapide et efficace à l'ensemble des producteurs agricoles touchés par une crise.
- Une organisation qui facilite au gouvernement le dénouement de situations critiques.
- Une solidarité entre producteurs qui simplifie le travail.

La politique bioalimentaire doit permettre aux producteurs qui sont derrière les produits de bien vivre et assurer au secteur économique agricole la place qui lui revient. Pour ce faire, le milieu agricole a besoin :

- Que le gouvernement reconnaisse que les producteurs sont des acteurs de premier plan et leur donne accès à des programmes adéquats.
- Que les normes entourant l'étiquetage soient revues afin d'assurer aux consommateurs une identification facile des produits agricoles québécois.
- Que les règles de réciprocité soient appliquées aux produits importés afin d'éliminer une concurrence déloyale aux produits québécois, mais également afin que le consommateur puisse faire un choix judicieux lors de ses achats.
- Que les épiceries et détaillants offrent une large gamme de produits québécois et plus d'espace sur les tablettes pour ceux-ci.
- D'un financement adéquat pour soutenir l'implication des producteurs agricoles vers une agriculture durable.
- Que la protection du territoire et des activités agricoles soit renforcée afin d'assurer une protection maximale aux meilleures terres agricoles du Québec.
- D'une organisation syndicale accréditée et unique au bénéfice de l'ensemble des producteurs québécois et dont la société québécoise bénéficie.